



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 12 juillet 2018

La rectrice

à

madame Aude WETTSTEIN
s/c de monsieur le proviseur
lycée Prieur de la Côte-d'Or
Auxonne

Objet : Lettre pour la mission départementale à l'Atheneum au titre de l'année 2018-2019

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 1250 € soit 1 IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif de l'Atheneum.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné(e), se décline comme suit :

information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives de l'Atheneum ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte des différentes thématiques à venir des lettres d'information CAScAD ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;



préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

Points d'attention pour l'année 2018-19

Initier et accompagner un ou deux projets EAC

Valoriser des actions ou des ressources en rédigeant au-moins un article diffusé via la lettre d'information CAScAD

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 17 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC (action.culturelle@ac-dijon.fr), à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

Copie :

- Madame Peggy CAMUS
Chargée d'actions culturelles à l'Atheneum
BP 27877
21078 DIJON Cedex
- Madame Pascale GOUTAGNY
IA - IPR Histoire – Géographie
Rectorat de l'académie de Dijon
2 G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex